

Les grandes entreprises françaises

**un impact
désastreux
pour la société
et la planète**



Note réalisée en partenariat avec
L'Observatoire des multinationales

Coordination
Dominique Plihon et Pierre Grimaud

Avec la participation de
Laurence Boubet, Alexis Chaussalet, Maxime Combes, Olivier Petitjean, Jeanne Planche

Intro- duction

Les entreprises multinationales profitent d'un climat aujourd'hui favorable pour étendre leurs sphères d'influence et solidifier les pouvoirs acquis au cours des décennies passées. En France, les 40 multinationales qui composent le CAC 40 pèsent aujourd'hui plus de 1 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit l'équivalent de plus de la moitié du PIB de la France. Souvent présentées comme les "fleurons" de l'économie française, ces entreprises ne cessent d'être promues et soutenues, notamment à l'international, par les pouvoirs publics. Mais à qui profitent-elles vraiment? Sont-elles exemplaires en termes d'emplois, d'égalité hommes-femmes, de salaires? Que font-elles pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire leur empreinte écologique? Pratiquent-elles, et à quelle échelle, l'évasion fiscale?

Douze d'entre elles sont d'ailleurs partenaires, partenaires industriels ou partenaires stratégiques de ce club hyper select, et éminemment politique, qu'est devenu le Forum économique mondial de Davos¹: Accor, Airbus, Air Liquide, Arcelor Mittal, Axa, Engie, LVMH, Publicis, Renault, Sanofi, Schneider, et Total paient cher pour faire partie des 1 000 entreprises "leaders" dans leur domaine qui ont le droit d'intervenir sur le contenu du forum de Davos et qui pilotent certains des débats. Quelles positions vont-elles défendre dans les débats du Davos 2019 autour de la «globalisation 4.0»², vue comme ce processus inéluctable de mise en concurrence

des centaines de millions de salarié·e·s que compte le secteur des services? Celles de leurs actionnaires ou celles de leurs salarié·e·s?

Les rapports qu'elles publient chaque année au moment de leur assemblée générale ne rendent d'ailleurs pas compte des impacts sociaux, environnementaux, démocratiques de leurs activités. Les sujets qui fâchent sont passés sous silence, minimisés ou relégués au statut de note de bas de page. Si les résultats économiques et financiers sont généralement mis en avant, la situation faite aux travailleurs et travailleuses, les inégalités entre hommes et femmes, la préservation du climat, le partage des richesses, les droits humains ou la pollution, ne sont généralement pas traités avec le sérieux nécessaire.

En partenariat avec l'Observatoire des multinationales³, Attac France publie ce rapport qui synthétise le véritable bilan des entreprises du CAC40 en matière de justice sociale, justice écologique et justice fiscale. Il s'agit de donner à voir pourquoi les grandes entreprises françaises ont un impact significatif sur la société et la planète, et porter dans l'espace public une série de propositions qui vise à réduire l'emprise des multinationales sur nos vies et notre avenir, et à redonner plus de droits aux populations et de pouvoir de régulation aux pouvoirs publics.

1. Selon les informations publiques sur le site du Forum économique mondial de Davos : <https://www.weforum.org/about/our-members-and-partners> et une recherche sur les entreprises qui sont soit partenaires, partenaires industriels ou partenaires stratégiques du Forum.

2. *Globalization 4.0 – what it means and how it could benefit us all*, Klaus Schwab, 5 nov. 2018, www.weforum.org/agenda/2018/11/globalization-4-what-does-it-mean-how-it-will-benefit-everyone/ et *Globalization 4.0: Have your say*, World Economic Forum, 19 Dec 2018, www.weforum.org/agenda/2018/12/globalization-4-0-have-your-say/

3. Pour plus d'informations sur l'Observatoire des multinationales, voir : multinationales.org

Chiffres-clés

Les impôts versés par les entreprises du CAC40 ont baissé de **6,4%** en valeur absolue entre 2010 et 2017, alors que leurs bénéfices cumulés ont augmenté de **9,3%** et les dividendes versés aux actionnaires de **44%** en valeur absolue également sur la même période, tandis que leurs effectifs en France ont baissé de **20%**.

2018, a été une année record en termes de montant des dividendes versés aux actionnaires par les entreprises du CAC40 avec un total de **57,4** milliards d'euros.

Quelle justice sociale alors que les profits des grandes entreprises françaises, les dividendes et les rémunérations des hauts-dirigeants s'envolent quand les effectifs mondiaux stagnent et qu'ils diminuent fortement en France ?

Quelle justice climatique alors que les émissions de CO2 des sites les plus polluants du pays ont augmenté de 5 % en 2017 et que ces émissions, notamment issues d'entreprises du CAC40, échappent largement à la fiscalité carbone ?

Quelle justice fiscale alors que les entreprises du CAC40 ont plus de 2 500 filiales dans les paradis fiscaux et payent moins d'impôts aujourd'hui qu'en 2010 ?

PROPOSITIONS

Les exigences de justice sociale, fiscale et climatique sont aujourd'hui portées par la majorité de la population. Sur la base du bilan établi dans cette note, Attac France fait une série de propositions concrètes lesquelles, si elles étaient mises en œuvre par les pouvoirs publics, contribueraient à répondre à ces exigences.

Dans le cadre de la campagne européenne «*Des droits pour le peuple, des règles pour les multinationales*», Attac considère qu'il doit être mis fin aux tribunaux d'arbitrage afin de réduire les pouvoirs exorbitants des entreprises multinationales. Un traité international contraignant sur les multinationales doit être élaboré afin de tenir les entreprises responsables légalement et de garantir l'accès à la justice pour les populations affectées par leurs abus.

Pour plus d'informations sur cette campagne : www.stop-impunite.fr/

PROPOSITION 1

PLAFONNER LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION

Pour plus de justice sociale : plafonner les écarts de rémunération (salaires, primes et rémunération en capital) au sein d'une même entreprise, par exemple de 1 à 10, y compris pour les plus hauts dirigeants, afin de tirer vers le haut la rémunération du travail

PROPOSITION 3

TAXATION UNITAIRE DES MULTINATIONALES

Pour la justice fiscale : nous demandons l'obligation d'un reporting public pays par pays des avoirs détenus par les grandes entreprises - notamment dans les paradis fiscaux - et leur taxation selon les règles de la législation française. Ce sera l'application de la taxation unitaire des multinationales, seule méthode permettant de lutter efficacement contre l'évasion fiscale.

PROPOSITION 2

FISCALITÉ CARBONE SUR LES SITES INDUSTRIELS POLLUANTS ET DÉSINVESTISSEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES

Pour la justice climatique : remplacer le marché carbone européen par une fiscalité carbone réellement dissuasive sur les sites industriels polluants et par des régulations publiques qui conduisent les entreprises à désinvestir massivement des énergies fossiles.

Justice sociale

LE CONSTAT

PARTAGE DES RICHESSES : PRIORITÉ AUX ACTIONNAIRES ET AUX DIRIGEANTS

« Comment créer une économie plus juste ? » est-il demandé aux participant·e·s de Davos. D'abord en répartissant les richesses produites de façon plus égalitaire qu'elles ne le sont aujourd'hui. Les entreprises multinationales du CAC 40 sont concernées. Au service de leurs managers et de leurs actionnaires, elles exercent une pression à la baisse sur les salaires au sein de leurs groupes, ainsi que dans leur chaîne d'approvisionnement et elles contribuent à l'aggravation des inégalités salariales et de genre. Cette domination du capital, soutenue par les pouvoirs publics, a par ailleurs des effets pervers sur l'investissement, l'emploi et les conditions de travail. Variables d'ajustement, l'emploi, les salaires et l'investissement sont souvent sacrifiés pour favoriser la rémunération des actionnaires et des dirigeant·e·s, ce qui ne peut qu'obérer les capacités de l'économie française à financer la transition écologique et sociale nécessaire.

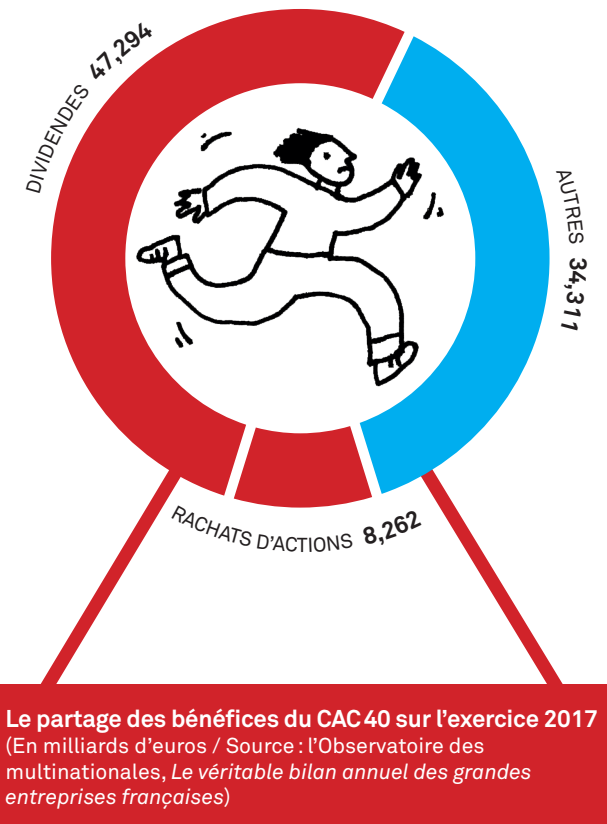
Le niveau exorbitant des dividendes versés aux actionnaires

Les grandes entreprises du CAC 40 dégagent des profits records, estimés à 90 milliards d'euros en 2017⁴ : ce qui fait de 2017 leur deuxième meilleur exercice des douze dernières années, après le record de 96 milliards d'euros atteint en 2007, intervenu juste avant la crise de 2008. Le CAC 40 entend d'ailleurs battre ce record en 2018. En un an, les profits ont bondi de 21,3 %, et même de 78 % par

rapport à 2015. Seules deux entreprises ont fini dans le rouge : Carrefour (-531 millions) et LafargeHolcim (-1,546 milliard). Cela ne les a pas empêché de verser des dividendes. Avec Engie, Veolia et TechnipFMC qui ont distribué plus de 100 % de leurs profits sous forme de dividendes, ces multinationales ont fait le choix de s'endetter pour rémunérer leurs actionnaires, fragilisant d'autant leurs capacités à investir dans le futur.

Pris globalement, ce sont plus de 60 % des profits des entreprises du CAC 40 qui sont versés aux actionnaires sous forme de dividendes ou de rachats d'action. (voir schéma ci-contre) Selon les derniers chiffres publiés⁵, ce montant a atteint, en 2018, le record de 57,4 milliards d'euros. Si la rémunération des actionnaires ("ROE", return on equity, en anglais) des entreprises du CAC 40 n'atteignent pas encore les niveaux de certaines multinationales anglo-saxonnes, elle est très largement à la hausse, conduisant à terme à une déformation majeure du partage de la valeur ajoutée : le ROE s'améliore de 1,6 point par rapport à 2016 pour s'établir à 9,8 %. Cette préférence pour la rémunération des actionnaires se fait au détriment de l'investissement et de la capacité à préparer et financer la transition : l'investissement des entreprises du CAC 40, hors secteur des banques-assurances, a atteint son niveau le plus bas depuis 2007, à 69 milliards d'euros contre 75 milliards dix ans plus tôt. Il ne représente plus que 6,1 % du chiffre d'affaires, contre 7,7 % en 2007.

Quant à l'État français, supposé être le gardien de l'intérêt général, il ne cherche pas à réguler ces entreprises : les entreprises dont il est actionnaire, comme Engie, ont une politique de distribution de dividendes particulièrement généreuse. Cette politique nuit à l'investissement et au final à l'avenir des entreprises.



Des écarts de rémunérations profondément inégaux

Le salaire moyen d'un patron du CAC 40 était de 4,68 millions d'euros en 2017, et les montants tournaient autour de 10 millions d'euros pour les patrons de Sanofi, L'Oréal et TechnipFMC. En moyenne, les PDG du CAC 40 gagnent 257 fois le SMIC par an et 119 fois plus que la moyenne de la rémunération de leurs salariés. En 2013, François Hollande et son gouvernement avaient renoncé à légiférer sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises privées, renvoyant le sujet à l'autorégulation par le biais d'un code de bonne conduite rédigé par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Medef, qui a servi de substitut à la loi. Cinq années plus tard, l'autorégulation ne fonctionne pas. (voir schéma double page suivante)

4. Calculs du cabinet Ricol Lasteyrie pour « Les Echos », cité in *Bénéfices : le CAC 40 réalise sa meilleure année depuis 10 ans*, Pierrick Fay, Les Echos, 8 mars 2018, www.lesechos.fr/08/03/2018/lesechos.fr/0301388456807_benefices---le-cac-40-realise-sa-meilleure-annee-depuis-10-ans.htm ; document original : *Profil financier du CAC 40*, www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-etude-profil-financier-du-cac-40/%24File/ey-etude-profil-financier-du-cac-40.pdf

5. *Les groupes du CAC 40 ont versé 57,4 milliards d'euros à leurs actionnaires*, Pierrick Fay, Les Echos, 9 janvier 2019, www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/0600475095942-les-groupes-du-cac-40-ont-verse-574-milliards-deuros-a-leurs-actionnaires-2234846.php

Le rapport entre la rémunération totale des patrons de Carrefour, Sodexo et Renault et la moyenne de la rémunération des salarié·e·s était en 2017 respectivement de 251, 225 et 206. En d'autres termes, il faut 251 ans pour un·e salarié·e de Carrefour pour gagner autant que ce que son PDG touche en un an... (voir schéma page ci-contre)

Les écarts de rémunération sont encore plus importants avec les salarié·e·s des filiales étrangères des entreprises du CAC 40, et il en va de même pour les fournisseurs et sous-traitants, notamment lorsque ceux-ci sont implantés dans les pays du Sud. Ainsi, les cueilleuses de thé en Inde qui fournissent du thé pour Carrefour ne perçoivent que 505€ par an en moyenne.

Les entreprises du CAC 40 sont loin d'être des modèles en matière d'égalité de rémunération entre leur personnel masculin et féminin, sujet sur lequel elles rechignent à communiquer. Les données disponibles montrent que, sur l'ensemble de ces grandes entreprises, l'écart de salaire moyen, à qualification égale, est de 18.6% au détriment des femmes. Par ailleurs, sur un échantillon d'une soixantaine de grandes entreprises liées au CAC 40, 13 n'ont aucune femme au sein de leur direction. Sur les 57 PDG, directeurs généraux et président du conseil d'administration qui dirigent les géants du CAC 40, il n'y a que deux femmes (Isabelle Kocher, directrice générale de Engie, et Sophie Bellon, présidente du conseil d'administration de Sodexo).

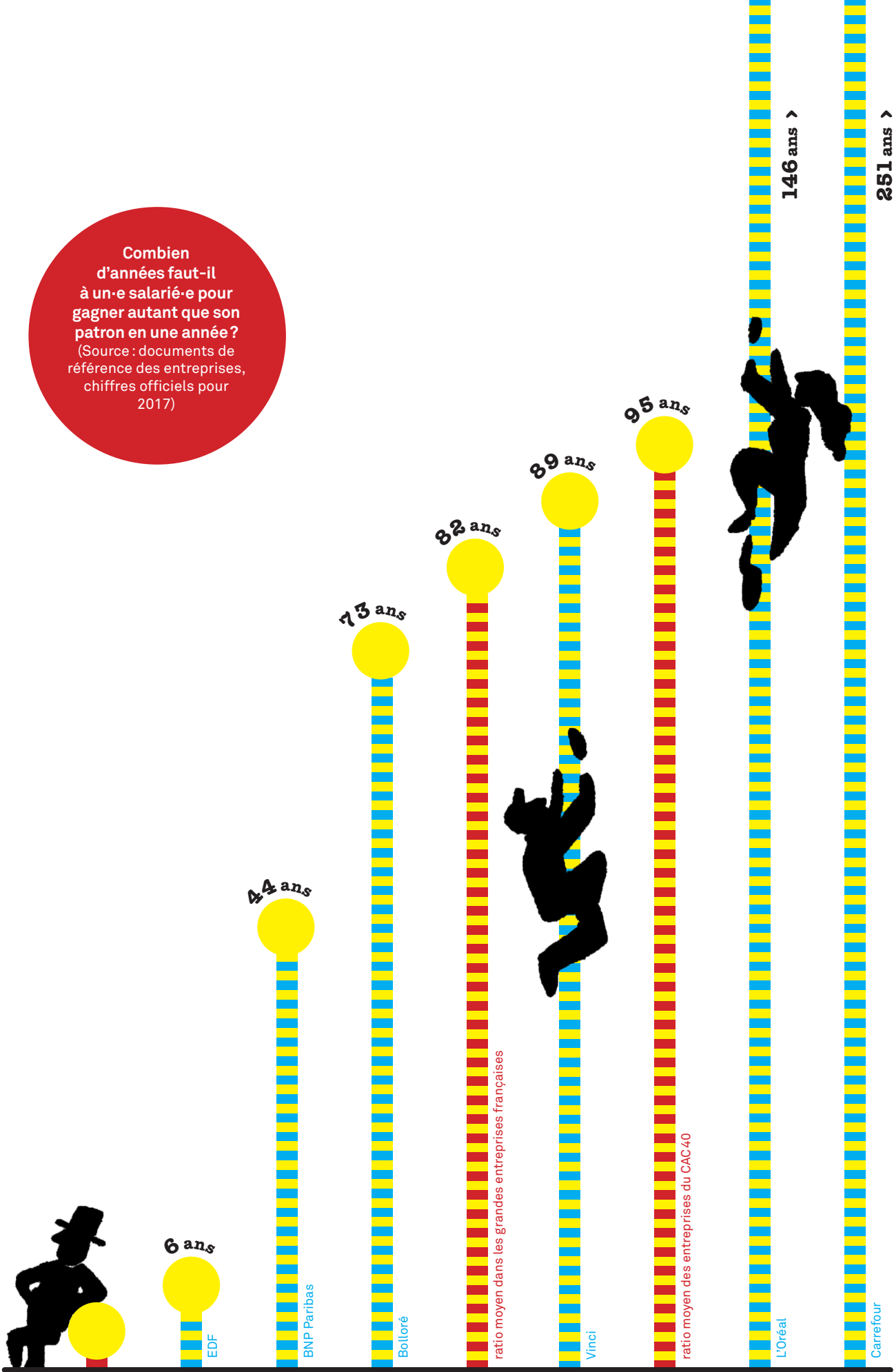
Les salaires et l'emploi sacrifiés au profit du capital

Les rémunérations élevées du capital et des dirigeants pèsent également sur l'activité et l'emploi des grandes entreprises. Les salaires et l'emploi sont les variables d'ajustement

dont se servent les grandes entreprises pour assurer la rentabilité du capital et de fortes rémunérations pour leurs hauts dirigeants.

De 2010 à 2017, les dividendes des sociétés du CAC 40⁶ ont augmenté de 44 %, les rémunérations des hauts-dirigeants de 32 %, tandis que les salaires moyens n'ont augmenté que de 22 %. Quant aux effectifs mondiaux, ils n'ont augmenté que de 2.4 % ... pendant que les effectifs en France baissaient eux de 20 %. C'est donc le tissu industriel français tout entier qui est la première victime de la logique de financiarisation du CAC 40. À titre d'illustration, sur la même période, le chiffre d'affaires de Michelin a augmenté de 22 %, tandis que ses effectifs en France ont baissé dans les mêmes proportions. En 2017, profitant de leurs relations privilégiées avec les pouvoirs publics, Engie et Veolia, les champions français des dividendes, ont supprimé des emplois en France via des plans sociaux dans certaines filiales, des réductions d'effectifs et des délocalisations.

6. Tous les éléments de comparaison portent sur le CAC 40 à composition constante, avec les 40 entreprises qui étaient dans l'indice en 2018, dont seulement 33 l'étaient déjà en 2010.



Les ordonnances Macron sur le travail : tout bénéf' pour les actionnaires du CAC 40 !

La pression du capital, et la priorité donnée aux actionnaires et aux dirigeants ont également des effets directs sur les droits des salarié·e·s. Les grandes entreprises ont ainsi rapidement mis à profit les ordonnances Macron qui ont rendu le code du travail moins protecteur et ont satisfait certaines revendications du Medef.

Des entreprises comme Pimkie (groupe Mulliez) et PSA ont été les premières à mettre en œuvre le dispositif des « ruptures conventionnelles collectives » créées par les ordonnances Macron, pour négocier des départs collectifs sans passer par un plan social, ni avoir à justifier de

difficultés économiques pour supprimer des emplois. Sanofi-Aventis leur a emboité le pas.

Les ordonnances contiennent une disposition très favorable aux multinationales, réclamée de longue date par les lobbys économiques et financiers : restreindre l'examen de la conformité des plans sociaux et des licenciements au seul niveau national, sans prendre en compte la situation du groupe multinational dans son ensemble. Cela restreint le pouvoir d'examen des juges et facilite les licenciements par ces entreprises.

LA PROPOSITION

POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE

Plafonner les écarts de rémunération (salaires, primes et rémunération en capital) au sein d'une même entreprise, par exemple de 1 à 10, y compris pour les plus hauts dirigeants, afin de tirer vers le haut la rémunération du travail.

Justice climatique

LE CONSTAT

CLIMAT : BEAUCOUP DE GREENWASHING POUR MASQUER UN LOBBYING ET DES PRATIQUES CLIMATICIDES

BusinessEurope, l'équivalent du Medef au niveau européen, l'a clairement énoncé dans une note qui a fuité et a été rendue publique à l'automne 2018 : derrière un soutien de façade, l'objectif des lobbys économiques et industriels est de s'opposer à toute hausse des ambitions climatiques de l'UE⁷. Cette note explique comment les acteurs économiques comptent « *rester plutôt positif[s] tant qu'on en reste au niveau des déclarations politiques, sans implications législatives* » et par contre « *s'opposer à toute ambition accrue, en utilisant l'argument habituel de la distorsion de compétitivité face à nos concurrents* ».

C'est la stratégie poursuivie par la plupart des multinationales du CAC 40 depuis la signature de l'Accord de Paris, en 2015. Plusieurs d'entre elles furent d'ailleurs des sponsors de la COP21 et Attac France avait révélé les montants payés par chacune d'entre elle⁸ : Renault, EDF, BNP Paribas, Renault, Orange, Engie, Air France. Dans un élan de communication favorable à la lutte contre les dérèglements climatiques, la plupart d'entre elles avaient d'ailleurs affirmé vouloir faire leurs les objectifs fixés par l'accord. Sans pour autant préciser que plusieurs d'entre elles avaient œuvré, directement ou via leurs lobbys professionnels, pour minimiser les contraintes pesant sur leurs activités : il a ainsi été impossible d'intégrer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport

7. Un document révèle comment les multinationales entravent toute action climatique ambitieuse, Olivier Petitjean, Bastamag, 25 septembre 2018, www.bastamag.net/Un-document-revele-comment-les-multinationales-entravent-toute-action

8. Sponsors de la COP21 – qui a donné quoi ?, Maxime Combes, Attac France, 25 novembre 2015, <https://attac.org/L/sponsors>

international de marchandises par voie maritime ou à l'aviation civile dans l'Accord de Paris⁹. En 2017, les émissions de gaz à effet de serre sont ainsi réparties à la hausse à l'échelle mondiale, alors qu'elles devraient commencer à baisser, y compris dans des pays comme la France où les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 3,2% (1,8% en Europe). Les émissions des sites industriels couverts par le marché carbone européen ont ainsi légèrement augmenté en 2017, pour la première fois depuis plus de 10 ans, et de plus de 5% pour les seuls sites industriels français.

Gaz à effet de serre : se donner une bonne image pour pas cher

Sur les 40 entreprises du CAC40, 22 déclarent des émissions de gaz à effet de serre en hausse en 2017 par rapport à 2016. Très rares sont celles qui ont des objectifs conformes aux engagements qui ont été pris lors de la COP21, mais elles ne rendent pas compte adéquatement de leurs émissions. Quant à celles, également très rares, qui rendent compte de leurs émissions de façon adéquate, leurs objectifs ne sont pas à la hauteur des enjeux¹⁰.

Elles préfèrent jouer avec les chiffres ou avec les effets d'annonce, qui ont pour intérêt d'introduire beaucoup de confusion entre la réalité présente et les perspectives futures. Regarder le problème par le petit bout de la lorgnette est également une pratique régulière : BNP Paribas ne mentionne que les émissions générées par ses salarié·e·s, en ignorant délibérément les conséquences réelles de leurs activités, tandis que Carrefour se concentre sur les économies d'énergies de

ses magasins, et pas sur les coûts environnementaux de la production ni du transport des produits vendus dans ses magasins.

Déplacer le problème, promouvoir de fausses solutions, s'engager dans le développement de mécanismes de marché et de compensation pour contourner les contraintes réelles sont autant d'autres options que les multinationales utilisent pour se dédouaner de leurs responsabilités. Ainsi, la "stratégie-climat" de Total n'est rendue compatible avec l'objectif des 2°C que par le recours massif à des technologies coûteuses, controversées et dont l'efficacité reste à prouver, en particulier la capture-séquestration du carbone.

Les entreprises cherchent souvent à éviter des mesures trop ambitieuses pour réduire leur impact climatique. L'industrie automobile a ainsi longuement bataillé au niveau européen contre l'introduction de normes trop contraignantes d'émissions de CO2 des véhicules, tout comme elle l'a fait pour les émissions d'autres polluants, ainsi que l'a révélé le scandale du "Dieselgate". Même s'il a réussi à en réduire considérablement l'ambition, il paraît de plus en plus incertain que le secteur automobile atteigne ses objectifs officiels de réduction d'émissions à l'horizon 2021.

Le CAC 40 carbure aux énergies fossiles

La sortie du charbon, l'énergie la plus "climaticide", est très lente, et les multinationales du CAC 40 continuent largement à carburer aux énergies fossiles. De nombreux projets d'exploitation ou d'exploration à grande échelle sont soutenus par les pouvoirs publics. L'autorisation de forages délivrée à Total au large de la Guyane, malgré les risques

environnementaux locaux et l'irresponsabilité consistant à continuer à explorer de nouveaux gisements, en est une illustration flagrante.

Si le gouvernement s'est engagé à fermer les trois dernières centrales à charbon et la centrale nucléaire de Fessenheim avant la fin du quinquennat¹¹, les grandes entreprises françaises de l'énergie tergiversent. Ainsi, Engie cède plus souvent ses centrales qu'elle ne les ferme (9 centrales revendues contre 4 fermées). Or, vendre une centrale à un autre producteur d'énergie n'a aucun impact en matière de réchauffement climatique, cela ne permet d'améliorer que le seul bilan carbone d'Engie. Quant à EDF, elle s'engage sur des objectifs à long terme, mais maintient en activité ses centrales le plus longtemps possible.

Les banques financent massivement les énergies fossiles, responsables des émissions de gaz à effet de serre. De récents rapports d'Oxfam¹² et des Amis de la Terre¹³ montrent que les grandes banques françaises (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Banque Populaire Caisse d'épargne, le Crédit-Mutuel CIC et la Banque Postale) consacraient encore, en 2017, 70% de leurs financements aux énergies fossiles, contre 20% aux renouvelables. BNP Paribas vient en tête avec 12,8 milliards d'euros de financements accordés aux énergies fossiles, suivie de près par la Société Générale et le Crédit Agricole avec, respectivement, 12,6 et 11,5 milliards d'euros. Ces trois établissements bancaires ont même accordé plus de 11 milliards d'euros au total aux 120 entreprises les plus "agressives" en matière de développement de centrales à charbon, entre janvier 2016 et septembre 2018. Un chiffre

en augmentation par rapport à la période 2013 - 2015. Comme si l'Accord de Paris et l'engagement global à contenir le réchauffement climatique en-deçà de 1,5°C ou 2°C n'avait aucun effet sur les stratégies d'investissement des grandes banques françaises. Les banques privées ne sont pas les seules à mettre en cause : l'absence de régulations édictées par les pouvoirs publics conduisent les banques privées à continuer comme si de rien n'était. La campagne sur le Livret développement durable et solidaire (LDDS)¹⁴ menée par Attac et 350.org a mis en exergue comment les banques privées étaient finalement peu contraintes sur l'utilisation de cet outil financier, supposé être encadré par les pouvoirs publics et ayant vocation à financer des investissements durables...

Les entreprises les plus polluantes largement exonérées de taxe carbone

Les entreprises polluantes et soumises au marché carbone européen profitent d'un prix de la tonne carbone bien plus faible et de facilités auxquels les ménages, artisans et petites entreprises n'ont pas accès : les plus gros pollueurs sont en fait très faiblement concernés par la fiscalité carbone, la plupart d'entre eux recevant l'essentiel – et voire même la totalité – de leurs quotas d'émissions gratuitement. Alors que le principe « pollueur-payeur » est appliqué aux ménages, artisans et petites entreprises, c'est le principe « pollueur-payé » qui prédomine lorsqu'il s'agit des entreprises les plus polluantes.

Les conséquences, nombreuses, sont fâcheuses : **1)** une très faible incitation financière à réduire les émissions industrielles ;

9. Accord à la COP21 : même sur une planète morte, le commerce international devra se poursuivre sans entraves, Maxime Combes, Bastamag, 11 décembre 2011, www.bastamag.net/accord-a-la-cop21-meme-sur-une-planete-morte-le-commerce-international-devra-se

10. En dehors des clous – les stratégies climat des entreprises ne respectent pas encore une trajectoire 2°C, Réseau action climat, 11 décembre 2017, reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2017/12/synthese-analyse-entreprises-climat_rac-decembre-2017.pdf

11. La France ne pourra pas fermer ses dernières centrales à charbon avant 2020, Nabil Wakim, Le Monde, 15 novembre 2018, www.lemonde.fr/economie/article/2018/11/15/le-france-ne-pourra-pas-fermer-ses-dernieres-centrales-a-charbon-avant-2020_5383814_3234.html

12. Comment les banques françaises financent les énergies fossiles, Oxfam, décembre 2018, www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/11/BanquesFrancaises_Fossiles_Nov2018.pdf

13. Climat : Stoppons le charbon, Les Amis de la Terre, décembre 2018, www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/notebanquescharbon261118.pdf

14. Plus d'informations disponibles sur : <https://attac.org/l/ldds>

2) une subvention massive pour des secteurs fortement émetteurs de GES ; 3) un important manque à gagner pour les finances publiques : si l'ensemble des permis avaient été mis aux enchères de 2008 à 2014, le Trésor Public aurait pu recouvrer plus de 10 milliards d'euros ; les émissions des installations françaises soumises au marché carbone ont augmenté de 1,5 % en 2016 et de 5 % en 2017 ; les défaillances du marché carbone européen devraient conduire l'UE à émettre 2 milliards de tonnes de CO2 de plus que ce qui a été promis lors de la COP21¹⁵.



¹⁵. Basculer la fiscalité carbone sur les entreprises les plus polluantes et jusqu'ici largement exonérées, Attac France, novembre 2018, <https://attac.org/L/fiscalitecarbone>

Justice fiscale

LE CONSTAT

LES ENTREPRISES DU CAC40 CHAMPIONNES DE L'ÉVASION FISCALE

Les entreprises du CAC40 sont les championnes de l'évitement fiscal, ce qui leur permet de payer moins d'impôts que les autres entreprises : selon la direction du Trésor, le taux d'imposition effectif brut des grandes entreprises était en 2014 de 26 %, contre 32 % pour les PME. Cette inégalité est possible grâce à des techniques de plus en plus complexes qui utilisent notamment la concurrence fiscale entre États. Ainsi, ces multinationales logent leurs différents revenus là où leur taxation sera la plus basse. On citera Total qui a déclaré un résultat négatif en France pendant plusieurs années, malgré des bénéfices globaux de 4,2 milliards d'euros¹⁶. En 2017, c'est le groupe Unibail-Rodamco (immobilier) qui décroche la palme du taux d'imposition effectif le plus bas avec 2,7 %.

L'évitement fiscal facilité pour les grandes entreprises

En France, les techniques utilisées pour l'évitement fiscal sont nombreuses. La plus connue est le Crédit d'impôt recherche (CIR) : toute prestation facturée par un laboratoire public ou agréé, est déductible des impôts pour le double de son montant... Beaucoup de prestations peuvent donc rentrer dans le cadre du CIR. La Direction générale des Finances publiques interdit à ses agents de contrôler les entreprises qui touchent moins de 100 000 d'euros de CIR par an, ce qui laisse de la marge pour frauder¹⁷.

Autre possibilité, la négociation directe avec Bercy, notamment en cas d'infraction.

¹⁶. Total va payer à nouveau l'impôt sur les sociétés en France, Le Monde, 7 avril 2016, www.lemonde.fr/economie/article/2015/04/30/total-va-payer-a-nouveau-l-impot-sur-les-societes-en-france_4625954_3234.html

¹⁷. Crédit Impôt Recherche : quand la fraude devient une industrie, Marjolaine Koch, France culture, 28 avril 2017, www.franceculture.fr/sciences/credit-impot-recherche-quand-la-fraude-devient-une-industrie

Seules 6% des infractions fiscales sont transmises à la justice... On se souvient notamment du cas de HSBC¹⁸ qui a été mise en examen en 2014 pour blanchiment de fraude fiscale à hauteur de 1,6 milliard d'euros d'avoirs, et qui trouva un accord amiable avec le parquet en versant 300 millions d'euros d'amende pour éviter le procès¹⁹.

Plus récemment, les fondations sont dans le viseur de la Cour des comptes²⁰ pour leurs conceptions très souples de la notion d'intérêt général. Le groupe LVMH aurait ainsi économisé 518 millions d'euros d'impôts dans des conditions contestées²¹. Si cette pratique est relativement récente en France, elle est en pleine expansion.

Près de 2 500 filiales dans les paradis fiscaux

En 2017, les entreprises du CAC 40 ont déclaré 16 240 filiales, dont 15% dans des territoires identifiés comme des « paradis fiscaux et judiciaires » soit près de 2 500. Comme il ne s'agit là que des filiales déclarées, on peut donc supposer que ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Cela représente néanmoins entre 22% et 35% des filiales pour des groupes comme Danone, Kering (ex groupe Pinault-Printemps-Redoute), LVMH ou AXA.

Les données les plus complètes concernent les banques françaises, soumises à des obligations de transparence plus importantes : une étude de la Plateforme des paradis fiscaux et judiciaires a conclu que celles-ci réalisent plus d'un tiers de leurs profits dans les paradis fiscaux²². Les *Panama Papers* ont révélé que la Société Générale a créé 979 sociétés offshore dans ce petit pays, alors que Frédéric Oudéa, son Directeur général avait juré le contraire

devant le Sénat, sans être sanctionné pour parjure... Et Total a possédé jusqu'à 900 filiales dans le monde, notamment aux Bermudes, comme l'ont révélé les *Paradise Papers*²⁴.

Les entreprises du CAC 40 privilégient l'Europe. En effet, les pays européens se sont lancés dans une concurrence fiscale exacerbée. Les *LuxLeaks* nous ont appris que le Luxembourg se montre très généreux avec les groupes qui transfèrent des capitaux sur son territoire. D'ailleurs, selon la Banque de France, le premier pays d'origine des actionnaires étrangers du CAC 40 est le Luxembourg. On sait également, grâce aux *Malta Files*, que la filiale d'assurance de Renault, basée à Malte, réalise un chiffre d'affaires record de 108 millions d'euros... avec un seul employé.

L'Etat, fraudeur fiscal ?

La présence de l'État français dans le capital des entreprises n'a malheureusement pas d'effet sur leur comportement. Non seulement les entreprises dont l'État est actionnaire donnent la priorité au versement de dividendes, mais elles sont également parmi les plus actives en matière d'évitement fiscal. Ainsi Engie, dont l'État est actionnaire à hauteur de 24%, possède 2 300 filiales, dont 327 sont basées dans des paradis fiscaux : 133 aux Pays-Bas, 74 en Belgique et 28 au Luxembourg, où 27 milliards d'actifs ont été transférés et où Engie a même installé sa maison mère. Outre Engie, la Belgique attire entre autres EDF et Orange grâce à ses intérêts notionnels, qui permettent de déduire des intérêts calculés comme si les entreprises s'étaient endettées pour obtenir leur trésorerie.

Les patrons du CAC 40 et le pouvoir politique : un capitalisme de connivence

On sait que le CAC 40 entretient de bonnes relations avec les gouvernements et la haute fonction publique. Quelques exemples : Edouard Philippe est un ancien d'Areva, Muriel Pénicaud est passée par Danone et Thales tandis qu'Emmanuelle Wargon n'est autre que l'ex-lobbyiste en chef de Danone. Le lobbying de grandes entreprises est parfois flagrant, par la voix du Medef, mais il s'exerce aussi de manière invisible, dans toutes les sphères de pouvoir, à travers pantoufles et conflits d'intérêts. On peut citer le cas de François Pérol, ancien secrétaire général adjoint de l'Élysée, poursuivi pour prise illégale d'intérêts pour avoir pris la tête du groupe BPCE après en avoir coordonné la création. Il a pourtant été relaxé en appel. Le gouvernement s'apprêterait à signer un décret pour faciliter le pantouflage et le rétro-pantouflage²⁵. Loin de combattre cette pratique, il la normalise.

Influent à l'échelle française, le CAC 40 est un lobby puissant au sein des institutions européennes. Ainsi, en 2017, entre deux scandales sur l'évasion fiscale, le Medef a organisé des rencontres avec des députés européens pour les convaincre des « risques » liés à l'adoption d'une loi trop contraignante sur la transparence fiscale. Depuis la signature de l'Accord de Paris en décembre 2015, 90% des 200 plus grandes multinationales de la planète ont mené des actions de lobbying contre les politiques climatiques, et les entreprises françaises ne sont pas en reste²⁶. Les lobbys industriels et énergétiques ont obtenu une Loi Hulot sur les hydrocarbures moins ambitieuse qu'annoncée, et une programmation pluriannuelle de l'énergie qui repousse à plus tard ce qu'il faudrait faire aujourd'hui...

Baisse du montant des impôts versés par les grandes entreprises

En 2017, les entreprises françaises du CAC 40 déclarent avoir versé un peu plus de 30 milliards d'euros d'impôt sur les sociétés dans le monde, un montant en baisse de 6,4% par rapport à 2010. Une somme à comparer aux 56 milliards d'euros de dividendes et rachats d'actions versés en 2017 par ces mêmes groupes. Si en 2011 les impôts versés et les dividendes étaient à un niveau très proche, leur évolution a divergé depuis.

(voir schéma page suivante)

Cette tendance à la baisse du montant en valeur absolue des impôts payés par les grandes entreprises françaises n'est pas prête à se retourner. Rien n'est fait pour lutter réellement contre l'évasion fiscale et le taux d'imposition sur les sociétés est appelé à baisser progressivement, comme le réclamaient depuis des années les grandes entreprises et les cercles patronaux. Il est prévu qu'il passe de 33,3% à 25% d'ici 2022.

18. L'Assemblée autorise les entreprises accusées de fraude fiscale à s'en sortir par une simple amende, Marianne, 19 septembre 2018, www.marianne.net/economie/l-assemblee-autorise-les-entreprises-accusees-de-fraude-fiscale-s-en-sortir-par-une-simple

19. Fraude fiscale : HSBC Private Bank s'engage à verser 300 millions d'euros pour éviter un procès, Le Monde avec AFP, 14 novembre 2017, https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/11/14/fraude-fiscale-hsbc-private-bank-s-engage-a-verser-300-millions-d-euros-pour-eviter-un-proces_5214795_1653578.html

20. Le soutien public au mécénat des entreprises. Un dispositif à mieux encadrer, Cour des comptes, novembre 2018, <https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-11/20181128-rapport-soutien-public-mecanat-entreprises.pdf>

21. La Fondation Louis Vuitton, outil d'optimisation fiscale ? La Cour des comptes pointe les dérives du mécénat, Olivier Petitjean, Observatoire des multinationales, 3 décembre 2018, <http://multinationales.org/La-Fondation-Louis-Vuitton-outil-d-optimisation-fiscale-La-Cour-des-comptes>

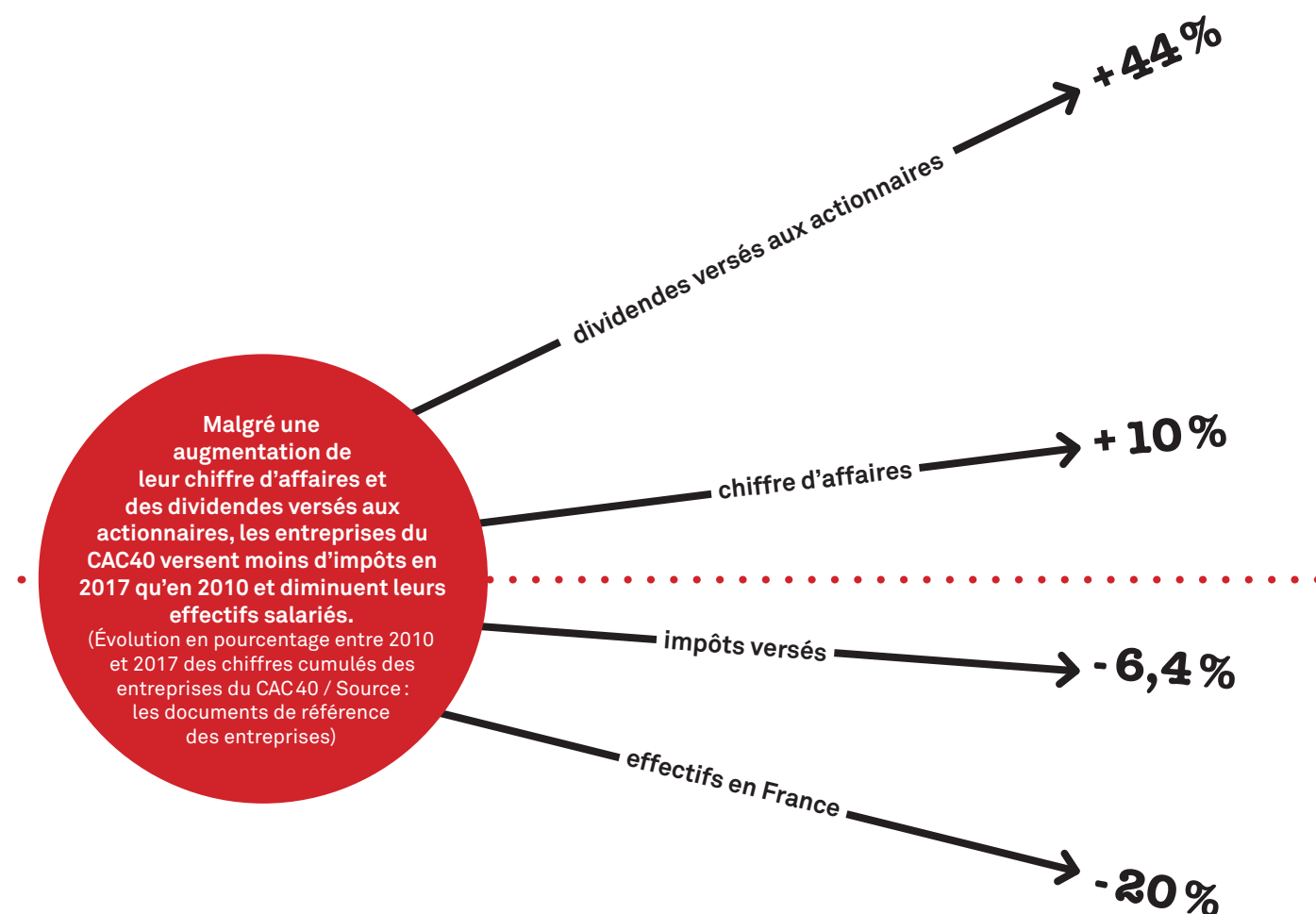
22. Sur la base de la liste du Tax Justice Network, disponible sur : <https://www.taxjustice.net/>

23. En quête de transparence : sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux, CCFD-Terre solidaire, Oxfam France, Secours catholique – Caritas France, La plate-forme paradis fiscaux et judiciaires, 16 mars 2016, http://www.stopparadisfiscaux.fr/IMG/pdf/Rapport_Final_Sur_la_piste_des_banques_francaises.pdf

24. «Paradise Papers» : Total aux Bermudes, ou les bénéfices de l'offshore, Cellule Investigation Radio France, ICIJ, Süddeutsche Zeitungfranceinfo, 7 novembre 2017, https://www.francetvinfo.fr/monde/paradise-papers/paradise-papers-total-aux-bermudes-ou-les-benefices-de-loffshore_2456140.html

25. Comment le gouvernement va favoriser le «pantouflage» des hauts fonctionnaires, Vincent Jauvert, Nouvel Obs, 6 novembre 2018, www.nouvelobs.com/politique/20181105.OBS4924/comment-le-gouvernement-va-favoriser-le-pantouflage-des-hauts-fonctionnaires.html

26. COP24 : Ecartons les pollueurs des négociations et politiques climatiques, Maxime Combes, Attac France, 13 décembre 2018, <https://attac.org/Lcop24>



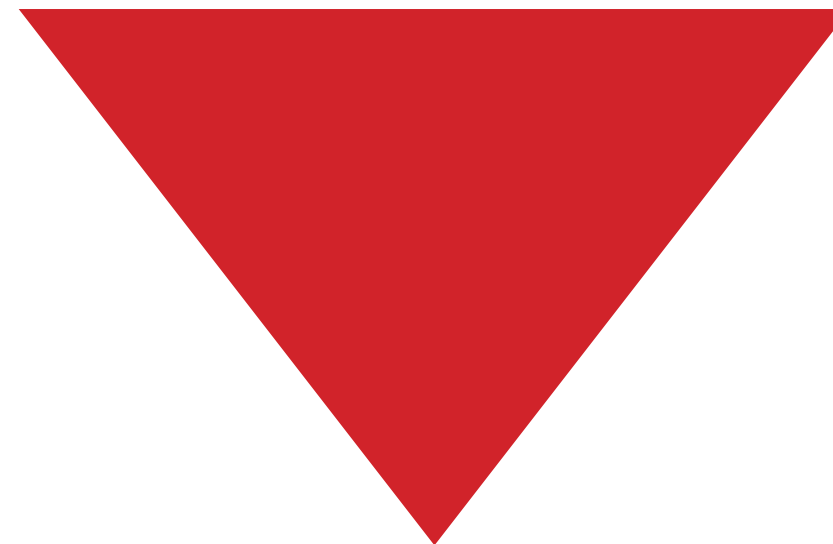
LA PROPOSITION

POUR LA JUSTICE FISCALE

Nous demandons l'obligation d'un reporting public pays par pays des avoirs détenus par les grandes entreprises - notamment dans les paradis fiscaux - et leur taxation selon les règles de la législation française. Ce sera l'application de la taxation unitaire des multinationales²⁷, seule méthode permettant de lutter efficacement contre l'évasion fiscale.



27. Voir la proposition plus en détails sur : <https://attac.org/L/taxeunitaire>



Conclusion

La révolte sociale qui secoue la France depuis fin 2018 a pour revendications principales la défense du pouvoir d'achat, la justice fiscale, sociale et climatique. Autant d'exigences légitimes auxquelles les grandes entreprises du CAC 40 tournent le dos !

Pour tenter de calmer la révolte populaire, Emmanuel Macron a pris des mesures purement cosmétiques qui ne remettent pas en cause les inégalités qu'il a creusées par ses cadeaux fiscaux aux ultra-riches et aux multinationales. Parmi ces mesures, la demande faite aux entreprises de verser aux salarié·e·s une prime de fin d'année défiscalisée, sur une base volontaire. Pour faire bonne figure, certains patrons des grandes entreprises du CAC 40 - ceux de Total, Orange, LVMH, Publicis, Kering, BNP Paribas - se sont précipités pour répondre favorablement à la sollicitation d'Emmanuel Macron... Ce qui leur évitera de s'attaquer au problème

des inégalités et de l'injustice sociale dans leur entreprise et au-delà, chez les sous-traitants, sur le reste de la société en France et ailleurs.

Ces multinationales, actrices principales de la mondialisation, ne manqueront pas de prononcer, cette année encore, au sommet de Davos, de belles déclarations sur leur responsabilité sociale et environnementale, qui ne devraient pas tromper les 99 % qui en subissent les effets délétères.

Dans le cadre de la campagne européenne **“Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales”**, Attac va agir, pour qu'il soit mis fin aux tribunaux d'arbitrage afin de réduire les pouvoirs exorbitants des entreprises multinationales, et pour qu'un traité international contraignant soit élaboré afin de tenir les entreprises responsables légalement et de garantir l'accès à la justice pour les populations affectées par leurs abus. Avec le mouvement social et citoyen, Attac entend poursuivre et amplifier les luttes pour s'opposer aux dérives du capitalisme financier, et contribuer à tracer les voies vers des alternatives fondées sur la solidarité, le respect des droits humains et de la nature.

Pour aller plus loin

Campagne “Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales”

Une large coalition d'organisations européennes engagées en faveur de la protection des droits humains, des libertés publiques, de l'environnement et des biens communs lance une grande campagne européenne de mobilisation citoyenne afin de promouvoir une refonte de l'ordre juridique international relatif au commerce, à l'investissement et au respect des droits humains par les multinationales.

Plus de 3400 traités et accords protègent en effet les investissements des multinationales tandis qu'aucun texte international juridiquement contraignant ne garantit qu'elles respectent les droits humains et de l'environnement, ni ne garantit l'accès à la justice pour les populations victimes de leurs agissements. Devenues de très puissants acteurs économiques et financiers, ayant souvent la capacité de se soustraire à leurs responsabilités, bénéficiant de gouvernements qui sont devenus leurs obligés, les multinationales disposent désormais de droits et de pouvoirs étendus, tant sur nos vies que sur la planète et notre avenir.

Comment les désarmer? La campagne « Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales » montre qu'il

est temps et qu'il est possible de réduire les pouvoirs des multinationales et d'en redonner aux populations et aux pouvoirs publics. Construite autour d'une pétition visant à recueillir plusieurs millions de signatures cette campagne vise à permettre à chaque organisation et à chaque collectif citoyen de s'impliquer à son échelle et à sa mesure: actions de désobéissance et de rue, sensibilisation et éducation populaire, plaidoyer, etc. Pour faire refluer le pouvoir des multinationales et reprendre notre avenir en mains.

Site internet de la campagne
www.stop-impunite.fr



Le véritable bilan annuel des grandes entreprises françaises



Ce «véritable bilan annuel» revient aussi sur le rôle des multinationales françaises dans l'actualité nationale et internationale au cours de l'année écoulée, depuis l'élection de Donald Trump aux États-Unis jusqu'à la réforme du code du travail en France. Il emmène le lecteur tout près de chez lui, où se font sentir les conséquences des fermetures d'usines et l'héritage de la pollution, aussi bien qu'à l'autre bout du monde, dans l'Arctique russe où des groupes français extraient du gaz naturel, dans les forêts d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud qui souffrent de l'expansion des plantations de soja ou d'huile de palme, dans les banlieues des grandes villes asiatiques où triment les ouvriers et ouvrières de leurs fournisseurs, et jusque dans les océans envahis par le plastique.

À télécharger sur
<https://multinationales.org/IMG/pdf/levraibilanducac40.pdf>

Bon de commande <https://multinationales.org/IMG/pdf/bondecommande-veritablebilancac40.pdf>

Le lecteur apprendra par exemple dans ce «véritable bilan annuel» que les grandes entreprises françaises dépensent des centaines de milliers, voire des millions d'euros en lobbying à Paris, Bruxelles et Washington, mais aussi des centaines de millions d'euros, voire des milliards pour certaines, en publicité. Que le premier actionnaire du CAC40 n'est plus, pour la première fois depuis longtemps, l'État français, mais la famille du milliardaire Bernard Arnault, PDG de LVMH et actionnaire de Carrefour. Ou encore que près de la moitié du CAC40 a un dirigeant issu de la haute fonction publique.